

Interdisciplinarité – Défi et chance du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes
Journées d'étude des 8 et 9 septembre 2010 à Fribourg

Intervention 2

Nouveau droit de protection des mineurs et des adultes: L'autorité de protection à la croisée des disciplines

Noémie Helle, Tutrice générale pour le canton de Vaud, avocate

Si les dispositions actuelles sont pratiquement muettes sur la composition de l'autorité tutélaire, le législateur n'a pratiquement prévu qu'une exigence pour la future autorité de protection de l'adulte : l'interdisciplinarité.

La présente contribution dresse un bref panorama de la forme des autorités tutélaires en droit positif, revient, en ce qui concerne la future autorité de protection, sur l'avant-projet réglant la procédure devant les autorités de protection de l'adulte et de l'enfant, ainsi que sur le droit de la protection de l'adulte et de l'enfant.

Elle présente ensuite la notion d'interdisciplinarité prescrite par le législateur, les profils de compétence requis pour les membres de l'autorité, et expose quelques solutions cantonales d'ores et déjà retenues.

L'intervenante s'interroge ensuite sur le contenu même d'interdisciplinarité : le législateur a-t-il réellement voulu une autorité interdisciplinaire, ou plutôt une autorité multidisciplinaire ? Quels sont les enjeux de l'interdisciplinarité dans le domaine spécifique de la protection de l'adulte et de l'enfant, en fonction des nouvelles mesures instaurées par le nouveau droit notamment ? Quelles peuvent être les attentes des justiciables à cet égard ? La liberté laissée aux cantons permet-elle réellement de voir émerger des autorités interdisciplinaires, compte tenu des enjeux financiers liés à l'instauration de telles autorités ?

Sans prétendre répondre aux questions évoquées ci-dessus, cette intervention souhaite sensibiliser les différents intervenants au contenu même de l'interdisciplinarité, à ses enjeux, ainsi qu'aux besoins spécifiques des membres de l'autorité et du justiciable. Elle se veut une réflexion parmi d'autres sur les enjeux du droit de la protection de l'adulte et sur l'interdisciplinarité en particulier.

Annexes:

- Set de slides

*A la suite des journées, la présentation sera disponible pour téléchargement
sur www.copma.ch - Actualités – Journées d'étude 2010.*

Nouveau droit de protection des mineurs et des adultes: L'autorité de protection à la croisée des disciplines

Noémie Helle

Conférence destinée à la COPMA 8 septembre 2010

1. Situation actuelle
2. Bref historique des dispositions relatives à l'APA
3. La solution retenue par le nouveau droit
4. La composition de l'autorité
5. Une autorité interdisciplinaire?
6. Les enjeux
7. Conclusion

Conférence destinée à la COPMA 8 septembre 2010

Situation actuelle

1. Le droit positif
2. Des autorités tutélaires multiformes

Conférence destinée à la COPMA 8 septembre 2010

Bref historique des dispositions relatives à l'APA

1. Une réforme qui prend son temps
2. Un projet de dispositions de procédure relatives à la protection de l'adulte et de l'enfant
3. L'abandon du projet et ses raisons

Conférence destinée à la COPMA 8 septembre 2010

La solution retenue par le nouveau droit

1. Des disposition de procédure prévues dans le droit de fond
2. Une autorité administrative ou judiciaire
3. Une composition variable

Conférence destinée à la COPMA 8 septembre 2010

Une autorité interdisciplinaire?

1. La notion d'interdisciplinarité
2. Les dispositions légales pertinentes en la matière
3. Les précisions du Conseil fédéral
4. Quelques solutions cantonales d'ores et déjà retenues
5. Une autorité interdisciplinaire, vraiment?

Conférence destinée à la COPMA 8 septembre 2010

Les enjeux

1. L'adéquation de la mesure à la problématique de la personne concernée
2. Des tâches plus complexes
3. Une collaboration plus étroite entre les différents professionnels concernés
4. Une aide accrue à la personne ayant besoin de protection

Conférence destinée à la COPMA 8 septembre 2010

Conclusion

Conférence destinée à la COPMA 8 septembre 2010